8me ANNÉE N° 372 PARAIT LE SAMEDI 12 Mars 1892.

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre Francs par An
ÉTRANGER : Le Port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciales (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes Annonces et les Annonces répétées, on traite de gré à gré.

La Défense DES CONSOMMATEURS

Il paraît que le nouveau tarif des douanes est dores et déjà exploité par des commerçants peu scrupuleux qui prétendent lever sur les consommateurs un impôt formidable.

Sous prétexte que les droits sont augmentés sur certains articles, on majore les prix de façon à faire payer au public trois ou quatre cents fois la valeur de l'augmentation.

Eh ! bien le public ne veut pas se prêter á cette escroquerie.

Il sait, tout d'abord que les tarifs ne peuvent avoir de répercussion sur les prix avant six mois au moins. Depuis longtemps, en prévision des nouveaux tarifs, le marché français est bondé de produits.

Ainsi il est entré en France, avec les anciens droits, plus de vins étrangers que nous n'en pourrons consommer cette année. Ce qui n'empêche pas d'honnêtes industriels de nous les vendre comme s'ils avaient payé les droits.

On a cité également le prix du bock de bière, élevé de 30 à 35 centimes ce qui donne au moins 4 centimes de bénéfices, sans compter que la bière française qui ne paye rien du tout, est taxée au même prix dans un grand nombre d'établissements.

Quant au mouton qui est le grand cheval de bataille des libres-échangistes, comment n'augmenterait-il pas puisque MM. les bouchers entendent tirer d'un mouton détaillè un bénéfice suffisant pour en acheter un sur pied au prix du nouveau tarif ?

Cette volerie gigantesque n'est pas encore généralisée, mais elle s'organise et si nous n'y prenons garde on nous fera payer cent pour cent une élévation de droits de cinq pour cent.

Mais le consommateur est prévenu et, comme il y a des lois contre les accapareurs, comme les maires ont le droit de taxer les denrées de première nécessité, nous espérons bien qu'on ne se laissera pas écorcher sans se défendre.

En attendant, la Société des "Agriculteurs de France" fait en ce moment présenter à Messieurs les Sénateurs et Députés, la pétition ci-dessous :

A Messieurs les Sénateurs et Députés.

Messieurs,

Le nouveau régime économique dont votre sagesse a doté la France est à peine entré en application que déjà nous voyons s'organiser contre lui une campagne d'attaques concertées et systématiques dont il est trop facile de deviner l'origine et le but.

En attaquant avec la dernière violence les résolutions du Parlement et les hommes convaincus qui ont pris en mains la défense de nos intérêts trop longtemps méconnus, on espère semer le désarroi dans l'opinion et lui faire perdre de vue les grands intérêts qu'on voudrait sacrifier une fois de plus aux âpres convoitises des riches importateurs et des spéculateurs de toute sorte.

L'agriculture ne saurait rester indifférente en face de procédés de discussion pareils ; elle tient à protester avec indignation contre la manœuvre qui consiste à encourager les intermédiaires à relever leurs prix quand les cours du marché général pour les principaux produits d'alimentation n'ont pas changé, et sont plutôt en baisse, et quand on sait d'ailleurs de quel énorme stock d'approvisionnements le marché est chargé en ce moment.

Vous penserez sans doute aussi comme nous que le patriotisme ne consiste pas à dénoncer tous les jours au monde entier notre nouveau tarif comme excessif et absurde et à encourager ainsi toutes les exigences de l'étranger. Ce n'est pas sans tristesse que nous voyons de quelle façon on parle de la France dans certains journaux français.

La vérité, vous le savez mieux que nous, c'est que ce tarif est à peine suffisant pour protéger notre agriculture, si lourdement chargée, contre tous ses concurrents étrangers ; celui des vins, qui constitue le plus fort relèvement de droits agricoles, se trouve inférieur à celui de l'Allemagne elle-même sur laquelle nos libres-échangistes s'appuient avec tant de complaisance.

Aussi vous demandons-nous instamment de ne pas toucher à l'œuvre si réfléchie, si approfondie, que vous venez d'accomplir, tout au moins avant que l'expérience ait permis de la juger ; nous ne demandons qu'une chose, c'est que cette expérience soit suffisante et surtout qu'elle soit loyale, et qu'on ne s'ingénie pas, comme nous le voyons aujourd'hui, à rechercher tous les moyens de la faire avorter.

Nous ne le demandons pas seulement dans notre intérêt. Nous le demandons dans l'intérêt des consommateurs eux-mêmes, qui sont les premiers intéressés au développement de la production agricole, seule source du vrai bon marché. Nous le demandons aussi dans l'intérêt des ouvriers des villes, qui sont du reste protégés comme nous, et qu'on essaie en vain de séparer de nous par les excitations les plus malsaines. Ils savent trop bien que l'agriculteur est le meilleur acheteur des produits qu'ils fabriquent et que, quand en France, l'agriculture se ruine, l'industrie se meurt ; ils savent aussi que si on ne fait rien pour retenir les agriculteurs à la terre en leur permettant d'y gagner leur vie, l'émigration des populations rurales vers la ville ira s'aggravant de jour en jour et ne tardera pas à écraser tous les salaires.

Vous avez aperçu tout cela mieux que nous et, en protégeant à la fois l'agriculture et l'industrie, les travailleurs des villes et ceux des campagnes, vous avez répondu au vrai sentiment du pays. Puisqu'une infime minorité veut encore le remettre en question nous venons l'affirmer une fois de plus, en vous suppliant de maintenir avec fermeté vos dernières décisions ; il faut que nos adversaires sachent bien que, s'ils essaient d'y toucher, nous serons derrière vous pour les défendre et que nous saurons bien nous protéger contre leurs menées.

PROSPÉRITÉ LOCALE

La date des élections municipales est si rapprochée, que nous pouvons considérer la période électorale comme virtuellement ouverte.

Que sortira-t-il de ces élections ? Il est difficile de le préjuger en ce moment, où aucune liste n'est encore connue.

Bien certainement le Conseil sortant se mettra de nouveau sur les rangs. M. Latil ne renoncera pas si facilement aux petits profits qu'il y a à garder le parc électoral. Puis, il est si doux, tout en étant conseiller général, d'avoir son fauteuil plus ou moins rembouré à la Mairie et, grâce à de nombreux cumuls, de pouvoir, à un moment donné, manipuler la pâte électorale de façon à donner une indigestion aux candidats rivaux assez téméraires pour ouvrir une boutique en face. Jusque là c'est le *droit* de M. Latil et de son Conseil ; le *devoir* de ce même Conseil et de ce même Latil serait de rendre compte du mandat qui leur a été confié par les électeurs. Comme il sera passé outre à cette *simple formalité*, nous allons essayer de combler cette lacune et passer en revue les bienfaits de notre administration municipale actuelle.

Lorsqu'elle est arrivée au pouvoir, avec une moyenne de 456 voix contre 750 abstentions, il y avait à l'ordre du jour diverses questions urgentes :

1° Percement de la rue de la Coste ;
2° Percement de la rue de l'Evêché ;
3° Nivellement de la rue Deleuze.
4° Réfection des conduits d'eau des fontaines publiques ;
5° Réparation à la glacière ; etc., etc.

Le programme, on le voit, était assez complet et de nature à tenter des administrateurs fermement dévoués à leur pays plus qu'à leur ambition personnelle.

Nous le demandons au public, seul juge impartial en la matière, qu'a-t-on fait ? Rien, absolument rien ! C'est-à-dire si, on a fait quelque chose, on a laissé effondrer la glacière, on a démoli l'horloge et vendu les matériaux ; on a rendu la rue de l'Evêché un peu moins praticable aux piétons ; quants à la rue de la Coste et à la rue Deleuze on ne s'en est jamais occupé.

Au lieu de reviser les tarifs d'octroi et de chercher à réaliser l'important problème de *la vie à bon marché*, on a préféré les pousser au maximun et faire ainsi le vide sur nos marchés.

Ah ! nos édiles peuvent se flatter d'avoir rendu florissante la prospérité locale ! A l'heure où nous écrivons, il y a en Ville **trente-neuf magasins** fermés dans les seules rues centrales et plus de **cent quatre-vingt chambres** à louer dans les divers quartiers.

Pendant l'année 1891 et en dehors de la chapellerie qui a fait partir 80 personnes au minimum, douze familles représentant plus de 50 personnes, ont émigré de Sisteron.

Cette statistique navrante mais rigoureusement exacte, dispense de plus longs commentaires et porte en elle même son enseignement. On ne nous accusera pas d'exagérer à plaisir, une situation que nous sommes les premiers à déplorer. Du reste chacun n'a qu'à jeter un coup d'œil dans son quartier pour s'assurer de l'exactitude des faits que nous signalons.

Nous ne parlerons que pour mémoire de la pénurie des affaires et des difficultés de la vie qui se font sentir avec autant d'intensité chez le cultivateur que chez l'artisan et l'ouvrier ; encore dix ans de ce régime et Sisteron deviendra un gros village aussi désert que la Thébaïde.

Eh maintenant, mes chers compatriotes, n'allez pas croire que je vais vous dire : prenez mon Ours ; je n'en ai pas. Personnellement désintéressé dans la question, je laisse à votre bon sens, éclairé quand il le veut, le soin de choisir des représentants qui travaillent pour vous et non pour eux, des édiles qui, se mettant résolument à l'œuvre, sortent notre pauvre localité du gâchis où elle se trouve et lui donnent l'essort compatible avec les besoins de son intelligente et laborieuse population.

AUG. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

CHOSES MUNICIPALES

Ecole de Parésous.

L'école de Parésous à déjà changé de nom ; elle s'appellera : « école de Chantemerle ». Sur la haute appréciation de M. le Maire et malgré la délibération du Conseil Municipal, l'école en question, qui devait être établie au quartier de Parésous, le sera au quartier de Chantemerle; et cela malgré les vives protestations de presque tous les habitants de cette contrée, qui d'un commun accord avaient choisi le quartier de Parésous. Une pétition s'organise en vue de protester contre l'établissement de cette école au quartier de Chantemerle. Dans tous les cas l'administration aurait pour devoir d'empêcher cette gaffe.

Les intéressés sont à se demander d'où peut provenir un changement si subit. Ils semblent ignorer que la qualité unique de M. le Maire, est l'esprit de famille, ce dont je ne le blâme pas. Et oui braves campagnards, qu'y trouvez-vous d'extraordinaire que malgré vos protestations on ait changé l'emplacement de votre école, puisque le cousin germain de notre gentil Maire avait un immeuble à Chantemerle qui était inoccupé et par conséquent ne rapportait rien. Chacun les siens ! Je n'en veux pas à M. le Maire de faire louer les immeubles de son cousin.

Je constate tout simplement qu'il est malheureux d'avoir tant de cousins à contenter lorsqu'on est Maire.

Je n'ai pourtant pas de regrets d'avoir combattu la proposition qu'il fit, il y a environ un an et demi ; laquelle consistait tout simplement à faire venir encore un de ses cousins comme directeur de notre école communale. Je n'eus, pour faire échouer sa proposition qu'a mettre en avant le nom de l'excellent directeur que nous avons, et dont tout le monde est satisfait.

F. Beinet Fils.

DERNIÈRE CARTOUCHE

Il nous revient de divers côtés que le barbier-journaliste qui dirige avec autant de tact que de talent, l'*Union-Irlandaise* répondra dans son numéro de ce jour, à l'instantané que nous avons donné de lui la semaine dernière.

Etant donnée la dose de venin que contient cette bruyante personnalité nous nous doutons un peu de ce que sera cette riposte.

Le boulangiste Linot va certainement expectorer sur nous toutes les grossièretés du vocable qui lui est particulier. Cela nous touche peu. Nous laisserons ce matamore, meneur de la municipalité, brandir le sabre de bois de Mac-Adaras, si cela l'amuse, il est des attaques et des injures personnelles contre lesquelles un éclat de rire suffit.

Et puis nous l'avons trop, beaucoup trop discuté, ce monsieur. Nos lecteurs seraient en droit de nous en vouloir si nous persistions à les entretenir plus longtemps de ce grotesque prétentieux. Linot peut donc continuer de rassasser au public, toutes les inepties qui sont le fonds de son bagage littéraire et de sa cuisine politique.

Le suffrage universel mis au courant des fantaisies malsaines de ce tyranneau de village, se chargera bientôt de son exécution. En attendant, les rieurs sont de notre côté: nous garderons nos positions.

Aug. Turin.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Sisteron

Procès de Presse. -- La Cour d'Appel d'Aix, dans son audience de Mercredi, a infirmé le jugement du Tribunal correctionnel de Sisteron, condamnant M. L. Chauvin, gérant de *L'Union Sisteronnaise*, à 150 francs d'amende et 40 francs de dommages intérêts au profit de M. Marneffe, plaignant. M. Marneffe se pourvoi en Cassation. Les parties sont donc *manche à manche* et vont jouer *la belle*.

Duel. Un duel à l'épée de combat a eu lieu vendredi 11 mars, entre M. le Vicomte d'Hugues, directeur du *Publicateur*, et M. Hudelo, sous-préfet de Castellane. A la deuxième reprise, M. Hudelo a été blessé sous l'aisselle droite, et sans être grave, sa blessure le mettant en état d'infériorité, les témoins ont arrêté le combat sur l'avis du médecin.

Les témoins de M. le Vicomte d'Hugues étaient M. Henri Peignon capitaine en retraite et président de la Société de Tir de Sisteron, et M. de Boniface de Fombeton. Ceux de M. Hudelo étaient M. Chateau, ingénieur des Ponts et Chaussees, et M. Buloz, chef de cabinet du Préfet des Basses-Alpes. M. le docteur Civatte assistait les combattants.

Le combat a eu lieu aux environs de Sisteron. Il était motivé par des articles parus sur le *Publicateur* et jugés offensants pour lui par M. Hudelo.

Villégiature. — Depuis un mois, erre dans le midi, l'homme aux vingt-cinq francs par jour, que l'arrondissement de Sisteron a nommé pour siéger à la Chambre

Quelle est l'œuvre mystérieuse qui le tient éloigné du Palais Bourbon, en ce moment de crise et de replatrage ministériel ?

On l'a vu roder successivement à Nice, Cannes, Marseille et Aix, étalant sa barbe immense et sa trivialité plus immense encore.

On l'a vu dernièrement à Sisteron, flanqué de son éternel trio, Latil, Nicolas et Chauvin se rendant à la gare après un conciliabule de plusieurs jours consacrés a disserter sur les destinées électorales de Sisteron.

Il est certain que Mac-Adaras, puisqu'il faut l'appeler par ce qui doit être son nom, il est certain disons-nous que Mac-Adaras, non content de nous avoir infligé l'humiliation de l'avoir pour représentant à la Chambre, doit rêver pour nous, une humiliation plus grande encore, celle de nous imposer un Conseil Municipal fait à son image — quelle image ! — et à sa dévotion. Quelques pièces de cent sous glissées de ci, de là doivent, selon ce major indien, avoir raison des électeurs, les plus récalcitrants.

Sous prétexte de charité à exercer, de misères, vraies ou fausses à secourir, ce Mangin de la politique espère à grand renfort de réclame américaine, pouvoir acheter les consciences et ne craint pas de blesser, dans leurs fibres les plus délicates, la dignité des Sisteronnais.

Nous espérons que nos compatriotes, dont il a une si piètre opinion, ne se laisseront pas prendre à cette glue grossière, et qu'ils se débarrasseront d'abord des valets, puis, ensuite du maître.

Travaux Publics. — La commission des travaux publics, accompagnée de l'architecte de la ville, s'est rendue dimanche matin sur la tour de l'horloge en construction et a examiné si oui ou non la maçonnerie faite courant décembre dernier avait gelé.

Il paraît que cette commission a trouvé qu'il n'y avait aucun mal et a, dans sa sagesse, décidé que les travaux pouvaient être continués Sans mettre en doute les hautes capacités de nos collègues du Conseil Municipal, nous n'en persistons pas moins a dire que ces maçonneries ont parfaitement gelé et laissons assumer à M. le Maire toute la responsabilité des accidents qui pourront arriver. La réponse, faite par ce dernier à la séance du Conseil Municipal confirmée par le compte-rendu de *L'Union Sisteronnaise* ; la décision de la commission des travaux publics assistée de l'architecte de la ville, mettent complètement a couvert les entrepreneurs. Ils peuvent, sans crainte continuer l'élévation de la tour ; s'il y a quelque effondrement, c'est la ville, en la personne du Maire, qui est responsable et c'est le contribuable qui paye. — F. B.

Une Affiche. — L'avis suivant a été collé jeudi matin sur la porte de l'Hôtel de Ville :

« La période du Carnaval étant terminée, le public est prévenu que M. le Maire cessera d'être visible à partir d'aujourd'hui. »

Un mot de la fin.

En sortant de la sacristie, après la célébration d'un mariage.

Deux invités à demi-voix :

— Est-ce que le marié vous a dit quelque chose, quand vous êtes allé lui serrer la main ?

— Non, les grandes douleurs sont muettes.

Voir aux annonces : LES GRANDS MAGASINS DU PRINTEMPS DE PARIS.

MARCHE D'AIX
du 10 Mars 1892.

Bœufs	1 45	à	1 50
Moutons du pays	1 80	à	1 87
Moutons africains	1 75	à	1 80
Rèserve —	1 75	à	1 80
Moutons de Gap	1 73	à	1 80
Moutons de Barcelonette	1 73	à	1 80
Moutons de Sisteron	» »»	à	» »»

ETAT CIVIL
Du 4 Février au 11 Mars 1892.

NAISSANCES

Figuière Mathilde-Augustine.

PUBLICATION DE MARIAGES

Entre : Hantreux Almire-Adrien, avec Audibert Amélie-Louise-Pauline

DÉCÉS

Richaud-Henri, 77 ans.
Imbert Jean-Louis 71 ans.
Roux Jean-François 88 ans.

BONNE OCCASION. En vente à la la librairie Astier Fils, **30 romans** presque neufs, des auteurs les plus en vogue, tels que : E. Gaboriau, A. Dumas fils, etc., etc., du prix de 3 fr 50. Vendus à **0 fr. 60** le volume.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

En vue de développer les relations de la Métropole avec la Tunisie, la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée vient de créer une agence commerciale à Tunis.

Monsieur du Fresnel, 10, rue Es-Sadikia, à Tunis, chargé de cette agence, est à la disposition des négociants et des industriels qui pourront lui demander tous renseignements utiles.

Le vrai Savon du Congo

Le savon du Congo, connu du Monde entier,
Porte sur l'*étiquette*, ainsi que dans la *pâte*
Onctueuse, odorante, exquise et délicate,
Le *nom* du fabricant, le parfumeur Vaissier.
Savonnerie **Victor Vaissier**, *Paris, Roubaix.*

REVUE FINANCIÈRE
Paris, le 9 Mars 1892.

La rente 3 o/o a franchi le cours rond de 97. Le nouveau a suivi la distance règlementaire à 96.05 ; le 4 1/2 a fait 105.30. Le 3 o/o Portugais s'est amélioré à 27 1/2.

Nos institutions de crédit ont, pour la plupart, fait preuve de beaucoup de fermeté. Nous laissons le Crédit Foncier à 1212 ; la Banque de Paris à 625 ; la Société Générale à 472.50 ; le Crédit Lyonnais à 787.

On demande entre 505 et 506 l'action du canal de Toulouse. on sait que ce titre rapporte 25 francs par an et que l'entreprise est dotée d'une subvention de l'État.

Les chemins Economiques sont à 403.

Parmi les VALEURS en BANQUE, l'action champ d'or s'avance à 65 sur la nonvelle de la formation d'un important syndicat aurifère an Sran svaal.

L'action Electra est l'objet de transaction assez animées. On peut du reste suivre mois par mois les résultats obtenus dans la mine puisque le dossier complet de l'affaire est communiqué sur toute demande adressée à la Société Franeaise, place Vendôme.

MUSÉE des FAMILLES
Edition populaire illustrée
Sommaire du N° 9. — 3 Mars 1892.

Entre Frères, nouvelle historique, par G. des Brulies. — *Science en Famille*, par L. Balthazard. — *Histoires de mon Village : Les Enfants de Grand-Pierre*, par Eugène Muller. — *Les Femmes Européennes : La Viennoise. - La Berouette aux Brechut*, par Lancelot. — *L'Ami du Foyer : L'art au Logis. — Concours. — Mosaïque : Vieux Almanachs.*

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. Abonnements : Un an, 6 fr ; Six mois, 3 fr

© VILLE DE SISTERON

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

RÉGATES INTERNATIONALES A NICE.

Tir aux pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour

de Lyon et Nevers à Nice et menton

Valables pendant 20 joures non compris le jour du départ.

1re Classe | Lyon. .... 103 francs. | Nevers..... 145 francs.

Faculté de prolongation de deux périodes de 10 jours moyennant le paiement d'un supplément de 10 o/o pour chaque période,

Bil.ets délivrés du 5 au 14 mars 1892 inclusivement et donnant droit de s'arrêter, à l'aller et au retour, à toutes les gares du parcours ainsi qu'a Hyères. Valables pour tous les trains à l'exception des rapides Nos 7 et 10.

Les porteurs de ces billets peuvent prendre, moyennant le supplément perçu des voyageurs à plein tarif, les trains de luxe composés de lits-salons et de sleeping-cars.

Les enfants de 3 à 7 ans paient place entière.

Transport gratuit de 30 kilogramme de bagages.

On peut se procurer des billets et des prospectus détaillés à la gare de Lyon-Perrache, à l'agence Lyonnaise de voyages, rue de la République, à Lyon, et à la gare de Nevers.

29me ANNÉE

LE RAILWAY

(Paraissant tous les samedis)

HORAIRE SYNOPTIQUE

DES CHEMINS DE FER

P.-L.-M., MIDI

ITALIENS

Saint-Gothard, Espagne, Services Internationaux et Maritimes

Rhône, Gironde, Hérault, Bouches-du-Rhône, Sud France, Corse

Par **F. APPY**

Conducteur des Ponts et Chaussées et du contrôle des Chemins de Fer en congé.

Honoré d'une médaille de vermeil à l'Exposition Industrielle d'Avignon en 1891, et d'une médaille de bronze à l'Exposition Internationale de Publicité de Paris 1891.

Direction et Administration :

36, Boulevard du Pont-Neuf, Nice

CORRESPONDANT : A PARIS, LYON, MARSEILLE, GENÈVE, BORDEAUX, TOULOUSE, MONTPELLIER, GRENOBLE, GÊNES, FLORENCE, ROME, NAPLES, PALERME.

EN VENTE aux Bibliothèques des Gares, et chez M. ASTIER FILS, Libraire à Sisteron.

Histoire de France

par J. Michelet.

La publication en livraisons illustrées à 10 centimes de l'admirable **Histtoire de France** de J. Michelet, a ému, comme nous le pensions bien, le pays tout entier. A peine la première série est-elle parue et les éditeurs Jules ROUFF & Cie, sont obligés d'en fâire de nouveaux tirages pour satisfaire à la noble curiosité d'un nombreux public qui ne connaissant que de réputatiou ce monument de l'esprit humain, veut le voir de près et en mesurer toute la hauteur, c'est une vraie passion, bien faite pour nous réjouir, car elle respire le patriotisme.

La seconde série vient d'être mise en vente, elle est digne de la première, par le soin apporté au texte comme par la magnificence des illustrations.

— Pour recevoir franco les 10 premières séries au fur et a mesure qu'elles paraîtront adresser Cinq francs en timbres ou mandat poste aux Éditeurs Jules Rouff 14 Cloître Saint Honoré. Paris. —

ETUDE

de

Me GASTON BEINET

avoué, à Sisteron.

Basses-Alpes.

VENTE

D'IMMEUBLES

Sis à La Motte du Caire

Adjudication fixée au mercredi trente mars mil huit cent quatre-vingt-douze, à neuf heures du matin, devant M. Girard, juge commissaire, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de La Motte du Caire, arrondissement de Sisteron.

PREMIER LOT

Maison sise dans l'enceinte du village, au quartier de Pied de Ville, portée au cadastre sous le numéro 153, confrontant : du levant, la rue ; du nord, la rue et Ayasse. Cette maison comprend un magasin de perruquier et commerçant avec étagères et lavabos.

Mise à prix : Mille francs,

ci. . . . . 1000 francs.

SECOND LOT

Parcelle en nature de vague et labour au lieu dit Trouillas, numéros 404, 405, 406, 407, d'une contenance de vingt-sept ares, quatre vingt centiares, confrontant : du levant, terrain forestier ; du nord, vallon.

Mise à prix : Cinq francs,

ci . . . . . 5 francs.

TROISÈME LOT

Labour au lieu dit Pré Long, numéro 94 de la section A, d'une contenance de huit ares, soixante-dix centiares, confrontant : du nord, vallon ; du nord, Preire ; du levant, Brunet ; du couchant, canal.

Mise à prix : Cinq francs,

ci. . . . . 5 francs.

QUATRIÈME LOT

Labour au lieu dit Saint Anne, d'une contenance de onze ares, cinquante centiares, confrontant : du sud, vallon ; du nord, chemin ; du couchant, Abeline Coste.

Mise à prix : Cinq francs,

ci . . . . . 5 francs.

Ces immeubles dependent de la faillite du sieur Félicien Jaume, négociant à La Motte du Caire.

La vente en a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de Sisteron en date du huit mars courant, enregistré, sur la poursuite de M. Firmin Giraud, syndic de la faillite, ayant pour avoué Me Gaston Beinet.

Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges, déposé au greffe du Tribunal de Sisteron.

Les délais de surenchère seront de quinze jours, et la surenchère sera du dixième du prix.

Sisteron, le douze mars mil huit cent quatre vingt douze.

GASTON BEINET.

Dûment enregistré.

ETUDE

de

Me GASTON BEINET, Avoué

à Sisteron Basses-Alpes

EXTRAIT

de jugement de divorce

Suivant jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Sisteron, le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et signifié par exploit de Hugues, huissier à La Motte, en date du vingt-six février, enregistré, la dame Marie-Joséphine Ayasse, épouse du sieur Cyrus Motte, cultivateur, domicilié à Claret, a obtenu le divorce contre le dit sieur Cyrus Motte.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du dit Tribunal.

Pour extrait :

Sisteron, le 10 mars 1892.

GASTON BEINET.

ETUDE

de

Me GASTON BEINET, Avoué

à Sisteron Basses-Alpes.

VENTE

D'IMMEUBLES

Sis à Sisteron

Adjudicaton fixée au mardi cinq avril mil huit cent quatre-vingt-douze, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, des immeubles ci-après désignés :

PREMIER LOT

Propriété arrosable en nature de vigne, terre, labour, oseraie et vague, au quartier de Chauffe-Piasse, portée au cadastre de la commune de Sisteron, sous les numéros 1701 p, 1702, 1703, 1832 de la section E du plan, d'une contenance de 31 ares, 89 centiares, confrontant : du nord, Collombon ; du midi, Jabron ; du levant, Richaud : du couchant Giraud.

Mise à prix : Cent francs,

ci. . . . . 100 francs.

SECOND LOT

Terre labourable au quartier de la Nuirie, numéro 1188 de la section D, d'une contenance de 25 ares, 90 centiares, confrontant : du midi, chemin et veuve Teston ; du couchant, Théophile ; du levant, Reymond Alfred.

Mise à prix : Vingt francs,

ci . . . . . 20 francs,

Ces immeubles ont été saisis sur le sieur Michel Imbert, propriétaire à Sisteron.

Ils seront vendus aux clauses et conditions du cahier des charges, déposé au greffe du Tribunal de Sisteron.

Sisteron, le 10 mars 1892.

GASTON BEINET.

Dûment enregistré

LAVAGE, NETTOYACE

LESSIVE PHÉNIX

0f50c LE PAQUET 1 KILOG

La Revue des Journaux et des Livres

La Revue des Journaux et des Livres publie en ce moment **CRUELLE ENIGME** par PAUL BOURGET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui vient d'entrer dans sa huitième année : c'est la publication la plus *curieuse* et la plus *intéressante* de notre époque. Elle reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, Romans*, etc. Nombreuses gravures d'actualité : portraits, évènements du jour, etc.

La Revue des Journaux et des Livres donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50 ; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris. De plus elle donne à tous ses abonnés, comme primes supplémentaires gratuites, 1° un SPLENDIDE PORTRAIT peint à l'huile, et 2° elle offre gratuitement, à chaque abonné, son portrait carte-album.

La collection des sept premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de deux mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains ; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un *résumé de la production intellectuelle des sept dernières années*. Elle contient, en outre, des romans complets d'*Alphonse Daudet*, d'*Henri Rochefort*, d'*Octave Feuillet*, de *Ludovic Halévy*, d'*Hector Malot*, *Guy de Maupassant*, etc.

Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés coûte 14 fr.

La Revue publie en feuilleton **Cruelle Enigme**, qui, de toutes les œuvres de PAUL DE BOURGET, est peut-être celle où se trouve, en un style d'une rare élégance, le plus d'observations et pe passions humaines.

Abonnement : *départements* : trois mois, **4** fr. ; six mois, **7** fr. ; un an, **12** fr. ; *étranger* : trois mois, **4** fr; **50** ; six mois, **8** fr. ; un an, **14** fr, — On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français ; chez tous les libraires et marchands de journaux ; à l'étranger, dans les bureaux de poste et chez les libraires ayant des correspondants à Paris. — *A Londres*, à la Librairie française, D. LANGEROME, 18 Wardour street.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi Gratis et Franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la **SAISON d'ÉTÉ**, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & Cie PARIS

Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Expéditions *franco* à partir de 25 fr.

RHUMES CATARRHE COQUELUCHE

Sirop **DEHARAMBURE**

CENT ANS DE SUCCÈS. Tres Pharm. f 60

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris, la couleur et l'éclat de la jeunesse. *Il ne poisse pas.* Le SUBLIMIOR arrête la *chute* des *cheveux* et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. *Une application tous les 15 jours suffit.* — **LE NIGER, 4** fr. **50.**

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.

ENTREPOT GÉNAL A PARIS : **HARRIS, 13, r. de Trévise.** — *Notice fco sous pli fermé.*

En vente à Sisteron, chez M. JEAN ANTOINE, coiffeur-parfumeur aux Quatre-Coins.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?
SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, Rue de l'Échiquier, *PARIS*

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

SI

PRIX D'HONNEUR — 80 MÉDAILLES

vous voulez un beau

VEAU (à chair très blanche) bien { GRAS GROS LOURD
POULAIN bien { FORT MUSCLÉ ROBUSTE
PORC bien { GRAS GROS LOURD
AGNEAU bien { GRAS GROS FORT

ACHETEZ pour leur **ÉLEVAGE** et l'**ENGRAISSAGE** *la très nourrissante* **CREMEINE** coûtant **6 fois moins cher** et remplaçant **avantageusement** le lait maternel

La Crémeine de ALFRED DUDOUY Agt** Cie des Agriculteurs de France, est fabriquée par **ROQUES et Cie, au Mans**

10,000 Attestations de Fermiers Eleveurs et Vétérinaires

LA CREMEINE permet de vendre le lait ou de l'utiliser en beurre et fromages. Augmente le lait des vaches. En vente chez les épiciers, droguistes et grainetiers.

Instruction, attestations et mode d'emploi envoyés gratis par les SEULS PROPRIÉTAIRES, Concess** de l'Agence Centrale des Agriculteurs de France.

PRIX : Sac de **10** kilos d'essai pour faire **250** litres de **CREMEINE** — 25 kilos = **16** francs (mandat-poste) contre mandat-poste — **8** francs adressés à

ROQUES & Cie Gros et Détail — *75, RUE WAGRAM, 75* — **AU MANS (SARTHE)**

50 kil. : 31 fr. mandat-poste : 100 kil. : 60 fr.

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Madame S. A. ALLEN.

Un seul flacon suffit pour rendre aux cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles. Cette préparation les fortifie, les fait pousser et enlève les pellicules. Prospectus franco sur demande.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Fab. : 26, Rue Etienne-Marcel (ci-devant 92, Bd Sébastopol) Paris

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie Parfumerie, rue Porte de Provence

SAVON ANTISEPTIQUE AU **GOUDRON BORATÉ** Maladies de la peau, lavages antiseptiques, cuvasses, engelures, etc. Fr 2 fr. Pharmacie Ray P. Rad. J. LIEUTAUD Aîné, Marseille.

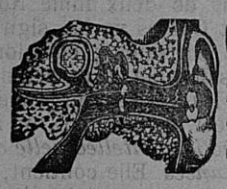

GUÉRISON DE LA SURDITÉ

Les **TYMPANS ARTIFICIELS**, brevetés, de **NICHOLSON**, guérissent ou soulagent la **Surdité**, quelle qu'en soit la cause. — *Les guérisons les plus remarquables ont été faites.* — Envoyer **25** centimes pour recevoir *franco* un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la **Surdité**, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Editeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces **TYMPANS** et les recommandent hautement. Nommez ce journal.

Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'Honneur

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANOS ET ORGUES

Médaille d'Argent Exposition de Marseille 1890

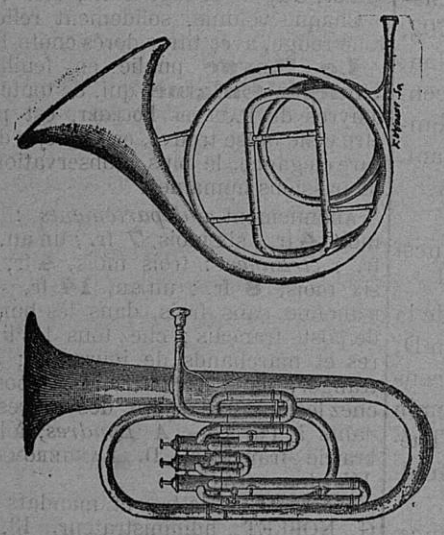

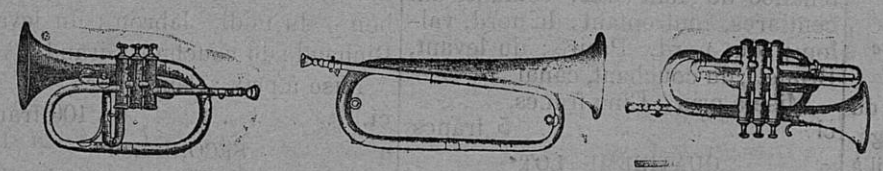

P. GATTERMANN ET FILS

Rue Tapis Vert, 16, 20, 22, MARSEILLE

Succurssale : 4, RUE d'AUBAGNE, 4.

LOCATION. — ABONNEMENTS AUX ACCORDS DE PIANOS. — RÉPARATIONS

HOTEL DES TROIS ROIS

RUE SAUNERIE

tenu par Henri BONNET

Cet Hôtel entièrement réparé à neuf se recommande à MM. les Voyageurs.

On sert à la Carte et à Prix Fixe.

Vastes Remises, Vastes Ecuries.

VINS NATURELS

MAISON DE CONFIANCE

JEAN RULLAND

SISTERON

Petit vin Aramon.	25 fr.	l'hectolitre.
Supérieur...	30 fr.	—
Montagne...	35 fr.	—
Roussillon...	40 fr.	—
Roussillon Sup.	45 fr.	—
D'Espagne..	40 fr.	—
Alicante.....	45 fr.	—

GARANTI PUR RAISIN

ON PORTE A DOMICILE

VINS DE VENDANGES

NON PLATRÉS

E. BERTRAND

SISTERON

PRIX-COURANT

Petits Vins. 30 fr. l'hecto.
Supérieurs. 35 fr. —
Extra. . . . . 40 fr. —

Demandez dans tous les cafés la

BIÈRE VELTEN

La meilleure de toutes

OUTILLAGE D'AMATEURS

et d'Industrie

FOURNITURES pour le DÉCOUPAGE

A. TIERSOT, bté s.g.d.g.
16, rue des Gravilliers, 16, PARIS
Premières récompenses à toutes les Expositions
Fabrique de **Tours** de tous systèmes et de **Scies mécaniques et scies à découper** (Plus de 60 modèles).
OUTILS de toutes sortes
BOITES D'OUTILS
Le Tarif-Album (plus de 270 pages et 700 gravures) envoyé franco contre **0 fr. 65.**

A VENDRE DE SUITE UNE MAISON

composée de :

CHAMBRE, CUISINE ET GRENIER A FOIN

Située Rue du Glissoir

S'adresser à M. Victor Blanc, Place de la Grande Ecole.

A VENDRE

Une Propriété sise au quartier de La Nuirie, composée d'une Terre Labourable et d'un Bois.

S'adresser chez Madame Veuve CHASTEL, Rue Saunerie, à Sisteron.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Compagnie vient d'abaisser dans de notables proportions le prix de location des wagons-salons. Ces wagons ne sont loués qu'en entier, mais ils peuvent être occupés moyennant le paiement de 7 places au moins.

Le prix d'une place est celui de la 1re classe augmenté d'un supplément calculé d'après la distance parcourue et la nature des trains utilisés.

Voir, pour plus de détails, les Indicateurs spéciaux et les prospectus distribués par la Compagnie.

APPEL AUX POÈTES

Le Quarante-Huitième Concours poétique, ouvert en France le 15 Février 1892, sera clos le 1er Juin 1892. — Des médailles d'or, argent, bronze seront décernées.

Demander le Programme, qui sera envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, Président du Comité, 6, rue du Saumon, à Agen, Lot-et-Garonne. (Affranchir.)

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON